



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.1010

OBJET : CITÉ DE BEISSON, LABEL PATRIMOINE DU XXE SIÈCLE, ÉTUDE PATRIMONIALE

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine SILVESTRE

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CITÉ DE BEISSON, LABEL PATRIMOINE DU XXE SIÈCLE, ÉTUDE PATRIMONIALE -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans les années 1950-1960, plusieurs programmes de logements collectifs ont vu le jour à Aix-en-Provence, en particulier afin de reloger les habitants d'îlots insalubres du centre ville. La cité de Beisson construite entre 1959 et 1961 est de ceux-ci ; elle comprenait 559 logements financés par l'Office HLM de la ville et l'Office départemental.

L'architecte Louis Olmeta (1906-1975) auteur de nombreux ensembles de logements à Marseille, est celui de cette cité.

Ces bâtiments qui dominent la ville offrent une belle qualité de réalisation. Et même si le programme est moderne (*espaces publics, passages piétons aménagés, etc.*), il s'inscrit dans la tradition par l'utilisation des matériaux de façade (*Pierre*) et leur dessin.

L'influence de Fernand Pouillon est évidente dans les matériaux mais aussi dans les liaisons avec la rue : gros murs, plans inclinés, escaliers en pierres, etc.

Cette cité est inscrite au titre du " Patrimoine du XXème siècle ", label du Ministère de la Culture et de la Communication, depuis 2006.

De plus, il apparaît opportun de réhabiliter ce qui doit l'être de cet ensemble patrimonial où les conditions de vie ont fini par perdre de leur qualité initiale.

A ce titre, il est rappelé que la convention de rénovation urbaine a été approuvée par le Conseil Municipal du 16 juillet 2010.

Avant les travaux, il serait souhaitable de réaliser un bilan documentaire complet de cette opération d'urbanisme des années soixante et de rassembler toutes nos connaissances et informations aujourd'hui dispersées en divers

lieux. Comme un guide pour l'avenir, il s'agit d'écrire l'histoire de la programmation, conception et réalisation de cette cité.

Cette étude contribuera également à redonner aux habitants le sens de cet ensemble, à en montrer tout l'intérêt, à le valoriser.

Programmée pour une durée de quatre mois, elle pourrait se dérouler de novembre 2010 à février 2011.

Son montant a été estimé à 10 000 euros (*dix mille euros*) dont 5 000 euros (*cinq mille euros*) seront pris en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et 5 000 euros (*cinq mille euros*) sur les crédits généraux de l'opération ANRU ; la Direction des Musées et du Patrimoine Culturel en conduisant pour la ville la maîtrise d'ouvrage.

Un exemplaire de l'étude sera remis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à chacun des partenaires de l'opération.

Aussi, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable à la conduite de cette étude ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou les Adjointes concernés à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'obtention d'une subvention couvrant 50% du montant de l'étude ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Municipal à faire recette de cette subvention ;
- **ACCEPTER** que le montant de cette étude, estimé à 10 000 euros (*dix mille euros*), soit prélevé sur les crédits du compte budgétaire **90 824 2031 2685**.

2010.1010 - CITÉ DE BEISSON, LABEL PATRIMOINE DU XXIÈME SIÈCLE, ÉTUDE PATRIMONIALE

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**